

Mgr Lefebvre et la décision des sacres ou la prudence d'un évêque

par le frère Marie-Dominique O.P.

LA PRUDENCE est la vertu éminente du chef.

Chef suscité par Dieu au temps de la guerre dans l'Église, Mgr Lefebvre a toujours été d'une grande prudence, mais plus particulièrement dans l'acte héroïque du 30 juin 1988 par lequel il sacra quatre évêques pour assurer la survie du sacerdoce et de la messe catholiques.

C'est la vertu de prudence en général, mais illustrée par l'exemple pratique donné par Mgr Lefebvre, qui est l'objet du présent article.

Suivant saint Thomas d'Aquin (et Monseigneur Lefebvre lui-même dans la série de conférences spirituelles qu'il fit sur cette vertu), il examinera successivement :

— les trois actes propres de cette vertu : la délibération, le jugement et la décision ;

— les différentes dispositions intellectuelles et morales qui, réunies, la constituent la prudence (et qu'on appelle pour cela les *parties intégrantes* de la prudence) ;

— ses vertus annexes (dites *parties potentielles*) ;

— les défauts qui s'y opposent ;

— enfin, les dons du Saint-Esprit qui viennent l'appuyer.

Le sel de la terre.

*

Il appartient à la prudence de gouverner et commander, dit saint Thomas d'Aquin. C'est pourquoi, là où se trouve dans les actes humains un gouvernement et un commandement d'une nature spéciale, il se trouve aussi une prudence spéciale. Or il est clair que l'on trouve une sorte éminente de gouvernement dans celui qui non seulement est chargé de se conduire lui-même, mais doit aussi gouverner [...] la cité. [...] Pour cette raison, il revient au

roi, auquel incombe le gouvernement de la cité ou du royaume, de posséder une prudence spéciale et qui soit la plus parfaite de toutes ¹.

QUELLE ÉTAIT LA SITUATION au moment où Mgr Lefebvre prit sa décision de sacrer des évêques ? Le cardinal Ratzinger avait dit que le pape était prêt à accorder le sacre d'un évêque le 15 août, pour succéder à Mgr Lefebvre.

Le problème de la succession de Mgr Lefebvre était donc réglé, et la reconnaissance officielle de la Tradition par Rome semblait ouvrir des champs apostoliques immenses.

Si la contrepartie était une dépendance mesurée, elle était certaine, à l'égard de la Rome moderniste et conciliaire à travers une commission romaine dirigée par le cardinal Ratzinger lui-même.

A l'inverse, d'aucuns avançaient que, si Mgr Lefebvre refusait les propositions romaines et procédait à des sacres épiscopaux sans l'autorisation de Rome, il s'ensuivrait une excommunication qui ferait éclater la Tradition. La situation n'était pas simple. Que demandait la prudence ?

La vertu de prudence considérée en elle-même

Notre Seigneur parle de la prudence à plusieurs reprises dans l'Évangile :

— « Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Soyez donc prudents comme des serpents et simples comme des colombes » (Mt 10, 16).

— « Quel est le serviteur fidèle et prudent ? [...] Bienheureux ce serviteur, il recevra une grande récompense » (Mt 24, 45).

Saint Thomas d'Aquin explique d'abord que la prudence se trouve dans la connaissance rationnelle (et non sensible) ², qu'elle appartient à la raison pratique ³ puisqu'elle est ordonnée à l'action (a. 2), et qu'elle est une vertu (a. 4) parce qu'elle fait bien agir. La vertu, en effet, selon Aristote, « rend bon celui qui la possède et bonne l'œuvre qu'il accomplit ⁴ ».

Il nous semble important de remarquer ici avec saint Thomas ⁵ que « la vertu implique la perfection de la puissance. Aussi la vertu d'une chose se détermine, comme l'explique Aristote, par rapport au point ultime auquel

¹ — II-II, q. 50, a. 1.

² — II-II, q. 47, a. 1.

³ — Rappelons ici avec saint Thomas que « l'intellect spéculatif est celui qui ordonne [...] à la contemplation de la vérité. Au contraire, l'intellect pratique ordonne à l'action ce qu'il connaît » (I, q. 79, a. 11).

⁴ — 2 Ethic, ch. 6.

⁵ — I-II, q. 55, a. 3.

cette chose peut atteindre ¹. » Elle n'est donc pas un automatisme, comme celui qui fait se lever tous les matins à la même heure. Le mot vertu dit, en effet, davantage que le mot habitude. Il n'y a qu'à regarder la vie des saints et des grands hommes pour constater que la vertu n'est pas en eux un automatisme, mais bien la *capacité de produire des actes excellents*.

La prudence n'est donc pas non plus le fait de personnes plutôt timorées et craintives, qui n'osent jamais s'engager, comme on le pense souvent à tort.

La prudence est encore appelée le cocher des vertus, *auriga virtutum* : c'est le cocher qui dirige les chevaux (vertus) de l'attelage pour conduire la diligence (notre âme) au but (le Ciel), à travers les difficultés de la route. Le père Garrigou-Lagrange dit que la prudence *acquise naturellement*, « bien décrite par Aristote, procède sous la lumière de la raison naturelle et de la science morale, et elle fait descendre cette lumière naturelle dans notre sensibilité, dans notre volonté et toute notre activité ² ». La prudence *infuse surnaturelle*, quant à elle, nous a été donnée avec le baptême. Elle demeure tant que nous sommes en état de grâce : « Elle grandit en nous par la charité, par le mérite et par les sacrements [...]. Cette prudence infuse fait descendre dans les actions de notre vie quotidienne la lumière de la grâce et de la foi infuse [...]. Chez certains chrétiens très raisonnables, on voit surtout la prudence acquise ; chez d'autres plus surnaturels, on voit surtout la prudence infuse ³ ».

La prudence infuse est donnée pour nous conduire au ciel. Mais la prudence acquise naturelle n'en est pas moins utile. Les vertus infuses et acquises se complètent, comme en un musicien le don de la musique et le travail qu'il faut fournir pour devenir un vrai virtuose.

Les actes de la vertu de prudence

Saint Thomas d'Aquin résume ainsi les trois actes de la vertu de prudence : *consiliari, judicare, prœcipere* – délibérer, juger, commander ⁴.

¹ — *Virtus cujuslibet rei determinatur in ultimum in id quod res potest* (*De cælo* II, ch. 11). Selon les exemples donnés par le même Aristote, on fixe la vertu d'un athlète d'après la meilleure performance qu'il peut réaliser.

² — Père GARRIGOU-LAGRANGE O.P., *Les trois âges de la vie intérieure*, Paris, Cerf, 1951, t. 2, p. 106-107.

³ — Père GARRIGOU-LAGRANGE O.P., op. cit., p. 109-110.

⁴ — II-II, q. 47, a. 8.

La délibération

Quand il s'agit de ce qu'il faut faire, il y a souvent beaucoup d'incertitude, dit saint Thomas d'Aquin, parce que les actes ont pour objet des choses particulières contingentes qui, en raison de leur variabilité, sont incertaines. Sachant donc que, lorsqu'il s'agit de choses douteuses et incertaines, la raison ne doit pas porter de jugement sans enquête préalable, il s'ensuit qu'une enquête de la raison est nécessaire avant le jugement dictant ce qu'il faut choisir. C'est cette enquête qu'on appelle du nom de conseil ¹.

La délibération est, dans le temps, le premier acte de la vertu de prudence, surtout quand il s'agit d'une décision importante à prendre : on fait l'inventaire des raisons pour et des raisons contre l'action. Les habitués des Exercices spirituels de saint Ignace reconnaîtront ici ce que conseille le saint pour faire une saine et bonne élection :

Considérer par la réflexion combien il résulte pour moi d'avantages et de profits [en prenant telle décision]. Inversement, considérer de la même façon les inconvénients et les dangers [de ce même choix] ².

A la fin du mois de mai 1988, et avant une réunion décisive au Pointet avec les principaux responsables de la Tradition ³, Mgr Lefebvre avait rédigé un texte ⁴, dans lequel il énumérait, entre autres, les avantages et les inconvénients d'une acceptation des propositions du cardinal Ratzinger :

Disons les avantages : normalisation canonique de nos oeuvres. Reprise des relations avec Rome de chacune de nos oeuvres ;

- en gardant une certaine indépendance, pour la sauvegarde de la Tradition, par la liturgie, par la formation des membres et des fidèles,
- et relations avec les évêques, et le monde conciliaire. Suppression des appréhensions et réticences !...dans une certaine mesure,
- et relations facilitées avec certaines administrations civiles,
- contacts missionnaires plus faciles pour convertir à la Tradition prêtres et

¹ — I-II, q. 14, a. 1.

² — SAINT IGNACE DE LOYOLA, *Exercices spirituels*, Paris, DDB, 1963, Deuxième semaine, n° 181, p. 100.

³ — Étaient présents, outre Mgr Lefebvre, M. l'abbé Schmidberger, supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, rappelé d'urgence des États-Unis ; M. l'abbé Tissier de Mallerai, secrétaire général ; M. l'abbé Aulagnier, supérieur du district de France ; Dom Gérard, prieur du Barroux ; le père Antoine, supérieur des capucins ; le père Lecareux, supérieur de la Fraternité de la Transfiguration ; le père Innocent-Marie, prieur des dominicains d'Avrillé ; Mère Marie-Jude, supérieure des sœurs de la Fraternité Saint-Pie X ; Mère Marie-Christiane, sœur de Mgr Lefebvre, supérieure des carmélites ; Mère Élisabeth, supérieure des bénédictines de la Font-de-Perthus ; Mère Marie-François, supérieure des dominicaines de Brignoles ; Mère Anne-Marie, supérieure des dominicaines de Fanjeaux ; Mère Thérèse-Marie, supérieure des franciscaines de Lanorgard. M. l'abbé Coache et le père André étaient également là.

⁴ — Nous intitulerons cet écrit *Document du Pointet*.

fidèles !...

- afflux de vocations et de fidèles dans nos oeuvres,
- évêque consacré avec l'agrément du Saint-Siège.

Disons les inconvénients :

- Dépendance mesurée mais certaine de la Rome moderniste et conciliaire, à travers la commission romaine [chargée de la Tradition] dirigée par le cardinal Ratzinger, dont les principes sont ceux qui nous ont éloignés de la Rome moderne.

- Dissociation normale de notre unité morale créée autour de ma personne, qui disparaît au profit en partie du cardinal Ratzinger, et en partie au profit des différents supérieurs généraux et générales qui auront affaire directement avec Rome, mais pourront continuer à s'adresser à l'évêque consacré pour la Tradition. Risque de moins d'unité et de moindre force,

- Relations avec les congrégations et ordres [religieux], avec statut spécial, mais malgré tout une dépendance morale, que Rome souhaite voir transformée, le plus tôt possible en dépendance canonique.

Danger de contamination.

- Relations avec les évêques et un clergé et des fidèles conciliaires, malgré l'exemption très étendue, les barrières canoniques disparaissant. Il y aura nécessairement des contacts de courtoisie et peut-être des offres de coopération, pour les unions scolaires, unions des supérieurs, réunions sacerdotales, cérémonies régionales, etc.

Tout ce monde est d'esprit conciliaire, oecuméniste, charismatique.

- Un seul évêque : moins de protection, plus de dangers.

Nous étions, jusqu'à présent, protégés naturellement, la sélection s'assurait d'elle-même par la nécessité d'une rupture avec le monde conciliaire. Désormais, il va falloir faire des dépistages continuels, se prémunir sans cesse des milieux romains, des milieux diocésains.

Le jugement

« Le second acte est *le jugement* sur les éléments trouvés par la délibération ¹ » : après l'inventaire des avantages et des inconvénients de l'action, le second acte de la prudence consiste à juger quelle est la meilleure solution ².

Ce qui doit guider, évidemment, est la fin, le but que l'on se propose, et par dessus tout la fin dernière. « *Quid hoc ad æternitatem ?* » se demandait saint

¹ — II-II, q. 47, a. 8.

² — Mère Marie-Christiane, sœur de Mgr Lefebvre, rapporte à propos de l'enfance de son frère : « René [le frère aîné] tenait facilement la tête de sa classe, il brillait plus par la vivacité de son intelligence. Marcel, qui se trouvait plutôt dans les seconds, était plus remarquable par la clarté de son jugement ». (*Souvenirs d'enfance de Mgr Marcel Lefebvre*, par sa sœur carmélite. Édition privée du Carmel de Quiévrain).

Louis de Gonzague. Quelle importance cela a-t-il pour l'éternité ?

Bien entendu, on ne peut prendre un jugement qui soit contraire à notre fin ultime.

C'est donc uniquement sous cet angle que Mgr Lefebvre se plaça en 1988. Dans la question d'un accord avec la Rome moderniste, la protection de la foi, fondement du salut éternel, était son unique souci :

— Faut-il prendre les risques de contacts avec ces milieux modernistes, avec l'espoir de convertir quelques âmes et avec l'espoir de se prémunir, avec la grâce de Dieu et la vertu de prudence, et ainsi demeurer légalement unis à Rome par la lettre, car nous le sommes par la réalité et l'esprit ?

— Ou faut-il avant tout préserver la famille traditionnelle pour maintenir sa cohésion et sa vigueur dans la foi et dans la grâce, considérant que le lien purement formel avec la Rome moderniste ne peut pas être mis en balance avec la protection de cette famille, qui représente ce qui demeure de la véritable Église catholique ?

Qu'est-ce que Dieu et la Trinité Sainte et la Vierge de Fatima demandent de nous comme réponse à cette question ¹ ?

Or, constatait Mgr Lefebvre :

L'ambiance de ces contacts et des colloques, les réflexions des uns et des autres au cours des conversations, nous manifestent clairement que le désir (? ²) du Saint-Siège est de nous rapprocher du Concile et de ses réformes, de nous remettre aussi dans le sein de l'Église conciliaire et des congrégations religieuses [...]

Notre réintégration semble être un atout politique, diplomatique, pour faire équilibre aux excès des autres ³.

Mgr Lefebvre venait à peine d'écrire ces lignes qu'une réponse de Rome vint confirmer ses craintes. Il avait en effet demandé deux choses : l'autorisation de sacrer quatre évêques le 30 juin, et la majorité de membres traditionnels dans la commission pour la Tradition.

En pleine réunion avec les principaux supérieurs de la Tradition, le 30 mai 1988, M. l'abbé du Chalard téléphona à Mgr Lefebvre la réponse de Rome : le pape refusait d'accorder une majorité de traditionalistes dans la commission romaine, n'acceptait qu'un seul évêque pour le 15 août, refusant les candidats que Mgr Lefebvre lui avait présentés et demandant de proposer d'autres noms. Il fallait, de plus, que Mgr Lefebvre demande pardon à Rome.

Mgr Lefebvre manifesta sa crainte que cet accord ne soit qu'une première étape pour arriver à la réinsertion des prêtres traditionalistes dans la pastorale

¹ — Mgr LEFEBVRE, *Document du Pointet*.

² — Ce point d'interrogation figure dans le document de Mgr Lefebvre.

³ — Mgr LEFEBVRE, *Document du Pointet*.

conciliaire ¹.

Certains pouvaient penser que, de toutes façons, nous étions les plus forts, et que l'expansion missionnaire entraînée par un accord, compenserait largement les difficultés.

Il fallut un jugement particulièrement perspicace de la part de Mgr Lefebvre pour répondre :

C'est une illusion de Dom Gérard de penser qu'un accord nous donnerait un immense apostolat. Oui, mais dans un cadre équivoque, ambigu, qui nous pourrirait. On nous dit : « Vous aurez davantage de vocations si vous êtes avec Rome », mais ces vocations, si nous disions quoi que ce soit contre Rome, s'opposeraient et empêcheraient nos séminaires ².

Ces craintes se sont vérifiées dans les communautés ralliées.

Un certain nombre de vocations nouvelles, ou même les éléments les plus libéraux de ces communautés, ne supportent aucune distance avec l'Église officielle, et apportent la division dans leurs rangs : on sait comment seize prêtres de la Fraternité Saint-Pierre recoururent à Rome, en juin 1999, pour pouvoir concélébrer la messe chrismale dans le nouveau rite, avec leur évêque diocésain. Bien sûr, Rome a donné tort aux supérieurs de la Fraternité Saint-Pierre qui le leur interdisaient. Le supérieur général fut déposé par un décret de la commission *Ecclesia Dei*, et, lors de la réunion de Rocca di Papa, en février 2000, Rome exigea des membres de la Fraternité Saint-Pierre la signature d'un document laissant à chaque prêtre la possibilité de décider s'il concélébrerait ou non la messe chrismale ³. La division est ainsi entrée dans l'institut. Certains de ses prêtres ne veulent célébrer que la messe traditionnelle et d'autres célèbrent les deux messes, sans que les supérieurs puissent s'y opposer.

D'autre part, la prédication des prêtres ralliés, atténuée pour ne pas avoir de difficultés avec la hiérarchie en place, a abandonné tout combat contre la nouvelle messe, les nouveaux catéchismes, la liberté religieuse et l'œcuménisme, ne protégeant donc plus la foi de leurs fidèles. La belle « réclamation au Saint-Père » de Jean Madiran : « Rendez-nous la messe, le

1 — Le danger n'était pas illusoire puisque des prêtres de la Fraternité Saint-Pierre sont périodiquement intégrés dans des diocèses. Ainsi, à l'automne 2006, les trois prêtres de la Fraternité Saint-Pierre qui desservaient l'église Saint-Georges, à Lyon, ont-ils quitté leur institut pour être intégrés au clergé diocésain par le cardinal Barbarin. La Fraternité Saint-Pierre a perdu du jour au lendemain l'église Saint-Georges dont elle avait la charge, et les fidèles ont été livrés aux prêtres du diocèse. Telle est d'ailleurs la politique habituelle de la majorité des évêques français, qui veulent ainsi garder le contrôle sur les groupes de fidèles assistant aux offices traditionnels. Dans le cas d'évêques modernistes, c'est dramatique.

2 — Recommandations de Mgr LEFEBVRE aux futurs évêques, en juin 1988, retranscrites d'après les notes de Mgr Williamson dans *Le Sel de la terre* n° 28, p. 165.

3 — Sur cette réunion de Rocca di Papa, voir le témoignage du Dr WHITE dans *Le Sel de la terre* 41, p. 226-233.

catéchisme et l'Écriture sainte », s'est réduite à une simple revendication de la messe traditionnelle défendue seulement comme le « charisme fondateur » de la Fraternité Saint-Pierre, par exemple. Un certain nombre de fidèles ralliés en 1988 finirent par rejoindre les paroisses conciliaires et les groupes charismatiques, leurs prêtres ne leur apportant plus de formation doctrinale sur la crise.

Le père Garrigou-Lagrange signale un défaut de la prudence :

Sous prétexte de modération, inconsciemment, on place la prudence au-dessus de tout, au-dessus des vertus théologiques et de la sagesse, et on la fausse complètement elle-même, en confondant le juste milieu de la vertu avec la médiocrité qui n'en est plus que le simulacre matériel ¹.

En 1988 et après, ceux qui ont cru devoir signer des accords avec Rome ont fait passer des accords humains au-dessus de la défense de la foi : tous, sans exception, de la Fraternité Saint-Pierre au Barroux, des prêtres de Campos à l'Institut du Bon-Pasteur, ont cessé de défendre la foi dès le jour où ils ont signé, restant désormais silencieux devant les scandales de la Rome moderniste, ne mettant jamais en garde leurs fidèles contre la nouvelle messe, les nouveaux catéchismes, la communion dans la main ², etc.

Mais cela a été plus loin qu'un simple silence. Plusieurs de ces communautés se sont mises à justifier l'œcuménisme, la liberté religieuse – on pense ici aux études du Barroux, de Chéméré sur cette question – et Rome n'a pu que s'en féliciter.

Quelles que soient les bonnes intentions, cette conduite est une prudence purement humaine, la prudence de la chair (*prudencia carnis*) ; ce n'est plus la prudence surnaturelle des saints. Mgr Lefebvre, nous l'avons vu plus haut, avait fait passer d'abord la défense de la foi.

On peut citer ici le cri d'alarme lancé dans le *Bulletin de Saint-Mayol*, rédigé par des fidèles de Notre-Dame-des-Armées, paroisse ralliée de Versailles : « Notre vie pleinement catholique est en péril de mort ³. Pour qu'elle survive, il nous faut deux anticorps conjugués et non un seul : la messe traditionnelle et la prédication anti-moderniste. L'autorité [de l'Église officielle] tolérant la première mais ne pouvant par hypothèse supporter la seconde, enferme les

1 — Père GARRIGOU-LAGRANGE O.P., *Perfection chrétienne et contemplation* (Saint Maximin, Éditions de la Vie Spirituelle, 1923, t. II, p. 633).

2 — Ce silence s'étend jusqu'à la tenue vestimentaire des fidèles. Le devoir, pour les femmes, d'avoir la tête couverte à l'église – spécialement pour la communion – n'est pas non plus rappelé dans ces chapelles. Leurs pasteurs craignent-ils que des plaintes de fidèles ne se plaignent à l'évêché ? On dira que c'est un détail, et qu'il ne s'agit pas de la foi. En tous cas, c'est une conséquence de la foi et de l'esprit chrétien sur laquelle les papes n'ont cessé de lancer de vigoureux rappels, de saint Pierre à Pie XII inclus.

3 — C'est nous qui soulignons.

catholiques “*Ecclesia Dei*” dans une contradiction impossible à surmonter » (n° 3, avril 2001).

Le commandement

Le troisième acte de la vertu de prudence est l’acte de commander.

« Parce que cet acte est le plus près de la fin de la raison pratique ¹, dit saint Thomas, il s’ensuit qu’il est son acte principal. Il sera donc l’acte principal de la prudence » (II-II, q. 47, a. 8).

La prudence étant faite pour agir, si on ne commande pas, si on n’agit pas, ou si on commande tardivement, ou mal, si l’on n’arrive pas à la réalisation, il n’y a pas de prudence

Lorsqu’à la guerre un chef ne commande pas, ou trop tard, tout se termine par un désastre. Le chef ayant manqué à sa vertu principale est alors un mauvais chef.

C’est pour cette raison que le pape saint Pie X, en conclusion de son encyclique *Pascendi dominici gregis* sur le modernisme, du 8 septembre 1907, par exemple ², prit des mesures aussi énergiques pour éviter que cette hérésie ne contamine l’Église : l’interdiction de l’accès au sacerdoce, des chaires et des grades ecclésiastiques, pour les sujets suspects de modernisme. Hélas, ces mesures n’ont pas été appliquées de manière assez stricte après lui.

En 1988, Mgr Lefebvre et Mgr de Castro-Mayer n’étaient sans doute pas les seuls prélats à constater, intellectuellement, la crise dans l’Église et à réfléchir aux moyens de la combattre. Mais ils ont été les seuls à aller jusqu’à l’exécution concrète. Ils ont ainsi été les seuls à être vraiment prudents.

Les parties intégrantes de la prudence

Les parties intégrantes d’une maison sont les fondations, les murs, le toit. Quelles sont les parties intégrantes de la prudence, c’est-à-dire celles qui concourent à la perfection de l’acte de prudence ? Relisons saint Thomas d’Aquin pour le savoir :

En tant que la prudence est une *connaissance* [discernant la moralité, la bonté de l’action à poser], cinq éléments concourent à l’acte prudent : la mémoire, la raison, l’intelligence, la docilité et la sagacité. [...]

¹ — On appelle « raison pratique » la raison ordonnée à l’action.

² — Mais il faut noter que le saint pape, en vrai chef, terminait toutes ses encycliques par des mesures très concrètes.

[En tant que la prudence est l'art] de commander, appliquant les principes à l'action, [trois éléments viennent s'ajouter :] la prévoyance, la circonspection, l'attention précautionneuse ¹.

La mémoire

Le prudent, dit saint Thomas d'Aquin, ne peut porter une direction rationnelle qu'en se fondant [...] sur ce qui arrive le plus communément. [...] Or, l'expérience seule nous renseigne sur ce qui arrive le plus communément. [...] Mais à son tour l'expérience suppose le souvenir de plusieurs et même de beaucoup de choses. Par conséquent, la prudence suppose elle-même ce souvenir ; elle requiert la mémoire ².

Mgr Lefebvre était contemporain de la condamnation de l'Action Française par le pape Pie XI, et de la trahison subie par les Cristeros du Mexique ³. Il connaissait les dessous de ces sinistres affaires. Il avait aussi été marqué par la manière dont le père Le Floch, directeur du séminaire français de Rome, avait été calomnié, déconsidéré auprès du pape Pie XI par les libéraux, pour le faire condamner et l'obliger à partir :

Cela a été encore une fois providentiel dans mon existence. Pour moi, cela a été une leçon pratique considérable parce que j'ai vu, là, la malice, la méchanceté de ces ennemis de la vérité. Alors je me suis toujours méfié, surtout plus tard, lorsque j'étais évêque, je me suis méfié de tous ces gens qui cherchent toujours à compromettre l'Église, à compromettre le clergé, à compromettre les évêques avec les erreurs modernes, avec le monde moderne. Cela m'a appris à être vigilant quand je recevais des prêtres ou quand je visitais les diocèses et que j'entendais des rapports sur ceci ou cela. Tout de suite, je pensais : ah ! ils se sont peut-être opposés les uns aux autres parce qu'il y a les libéraux et les conservateurs, les traditionalistes. Toujours... On peut trouver ça un peu partout ⁴.

Les luttes internes du Concile, les difficultés entre Écône et Rome à partir de 1975, confirmèrent cette expérience par une multitude de faits. En 1988 à propos de ses démarches pour obtenir le sacre d'un évêque, les mêmes manœuvres, le même double langage se renouvelèrent :

[Ils disent maintenant que] le bureau de Rome sera provisoire. L'évêque est inutile, mais accordé de mauvais gré. [Ils mettent des] délais ! [Ils insistent sur le fait que] l'Église catholique est l'Église du concile Vatican II. [Ils demandent]

¹ — II-II, q. 48, art. unique.

² — II-II, q. 49, a. 1.

³ — Trompé par quelques évêques mexicains, le pape Pie XI avait demandé aux Cristeros de se rendre au gouvernement franc-maçon. Ils furent massacrés impitoyablement.

⁴ — Mgr LEFEBVRE, *La petite histoire de ma longue histoire – Vie de Mgr Lefebvre racontée par lui-même*, Courrier de Rome, BP 156, 78001 Versailles Cedex, 1999, p. 34.

l'acceptation des nouveautés conciliaires, [par exemple qu'une messe nouvelle soit célébrée aussi le dimanche en plus de la messe traditionnelle à] Saint-Nicolas ; que les congrégations religieuses retournent à leurs Ordres respectifs avec un statut spécial. On nous remet une note doctrinale à la signature. On nous redemande de demander pardon. Notre réintégration semble être un atout politique, diplomatique, pour faire équilibre aux excès des autres ¹.

La décision prise par Mgr Lefebvre en 1988 apparaît comme le fruit de toutes ses expériences.

L'intelligence

Le second élément qui concourt à l'acte prudent est l'intelligence.

« Par intelligence, dit saint Thomas d'Aquin, on n'entend pas ici la faculté même de l'intelligence, mais la claire vue d'un principe premier connu par sa propre évidence, sans démonstration précédente ². »

Et saint Thomas précise que « le raisonnement de la prudence atteint son terme dans une action particulière qui est comme sa conclusion [...]. Il faut donc que le raisonnement de la prudence *procède d'une double intelligence* : l'une a pour objet l'universel [c'est-à-dire les principes généraux], l'autre intelligence [concerne] l'action particulière et contingente [à poser] ³. »

Dans une situation concrète, il faut donc voir les choses comme elles sont, et non comme on les imagine. Il faut prendre en compte toute la réalité, et non pas seulement une partie. L'homme prudent n'est pas un idéaliste, c'est un réaliste.

Ceux qui ont cru pouvoir conclure des accords avec Rome en 1988 et dans les années suivantes, avaient, bien sûr, un désir, en soi tout-à-fait catholique, d'unité avec Rome, d'expansion missionnaire. Mais ils n'ont pas assez tenu compte d'une circonstance majeure : ils s'unissaient à une Rome moderniste qui ne montrait pas le moindre début de conversion. Ils n'en ont donc pas assez pesé toutes les conséquences que, pourtant, Mgr Lefebvre avait soulignées, à la réunion du Pointet.

La docilité

Le troisième élément qui concourt à l'acte prudent est la docilité.

Comme on l'a dit plus haut, la prudence concerne les actions particulières à accomplir. En cet ordre des choses, la diversité est infinie et il n'est point

¹ — Mgr LEFEBVRE, Document du Pointet.

² — II-II, q. 49, a. 2.

³ — II-II, q. 49, a. 2, ad 1.

possible qu'un seul homme soit informé sans lacune de tout ce qui s'y rapporte. Il ne s'en instruit aussi qu'à force de temps, et non pas en un court moment. C'est pourquoi la prudence est une matière où l'homme a plus besoin qu'ailleurs des lumières d'autrui. [...] D'où ces mots du Philosophe [Aristote] au VI^e livre des Éthiques : « Il importe d'être attentif aux dires et opinions indémontrables des vieillards et des hommes prudents et d'y croire non moins qu'aux démonstrations : car leur expérience fait qu'ils voient dans les principes. » Dans le même sens, il est dit au livre des *Proverbes* (3, 4) : « Ne prends pas appui sur ta prudence », et dans *l'Écclésiastique* : « Tiens-toi au milieu des anciens [c'est-à-dire des vieillards] prudents, et unis-toi de cœur à leur sagesse ». Or il relève de la docilité que l'on reçoive bien l'enseignement ¹.

Dans sa biographie de Mgr Lefebvre, Mgr Tissier de Mallerais note que déjà, en Afrique, le prélat œuvrait « en écoutant les conseils des Noirs, des catéchistes, toujours [...] avec une pointe de doute, qui souvent disparaîtra plus tard avec l'évidence que ces conseils sont judicieux ² ».

Le bulletin *Miles*, des Chevaliers de Notre-Dame, à propos du rappel à Dieu de M. Gratien Rausis, l'un des « chauffeurs » de Monseigneur, note que ce cher valaisan, ainsi que Maître Roger Lovey, étaient « amis intimes de Mgr Lefebvre, qui leur faisait des confidences et leur demandait souvent conseil ³ ».

Au moment où Rome a accordé l'indult restrictif de 1984 pour la célébration de la messe traditionnelle, Mgr Lefebvre a réuni les principales personnalités ecclésiastiques de la Tradition à l'époque (Mgr Ducaud-Bourget, l'abbé Coache, le père Vinson, le père André, etc.) pour avoir leur avis sur la décision à prendre en face de cette mesure. C'était le 11 décembre. Il y avait une quarantaine de prêtres.

Ce fut la même chose au Pointet en 1988. Après avoir commenté le document qu'il avait remis la veille aux participants, Mgr Lefebvre donna la parole l'après-midi aux assistants pour qu'ils lui disent leur avis, car une décision devait être prise dans les 48 heures ⁴.

1 — II-II, q. 49, a. 3.

2 — Extrait d'une conférence donnée par Mgr Lefebvre à Mortain, au scolasticat des Pères du Saint-Esprit, en 1945-1947. Cité dans l'ouvrage de Bernard TISSIER DE MALLERAI, *Marcel Lefebvre*, Étampes, Clovis, 2002, p. 122.

3 — Rue Saint-Dominique, 21150 Flavigny-sur-Ozerain, N° 64-65, du 2 février 2001.

4 — Nous nous permettons ici de relever une inexactitude dans l'ouvrage de M. l'abbé AULAGNIER, *La Tradition sans peur* (Paris, *Servir*, 2000, p. 176). Il écrit en effet que le prier des dominicains ne prit position pour les sacres, qu'« influencé manifestement par le tour qu'avait pris la réunion » une fois que les religieuses avaient pris la parole en leur faveur. — D'abord, il faut bien préciser que Mgr Lefebvre demandait un avis, non sur l'opportunité des sacres, mais sur la question d'un accord avec Rome. D'autre part, ainsi que l'ont confirmé plusieurs participants, Mgr Lefebvre faisait les choses dans l'ordre : les prêtres prirent tous la parole avant les religieuses comme il convient. Enfin, sauf Dom Gérard hélas, tous les prêtres faisaient confiance à Mgr Lefebvre quant à cette décision des sacres. L'intervention des prêtres porta surtout sur les avantages et inconvénients d'un accord avec Rome pour l'apostolat. Bien sûr, si aucun accord n'était possible avec Rome, il n'y avait plus qu'à sacrer des évêques, mais cette question ne fut pas, dans l'ensemble, évoquée en

Après les avoir entendus, Mgr Lefebvre conclut en disant : « Je vous remercie. Je vais maintenant prendre ma décision. »

La sagacité

Saint Thomas d'Aquin enseigne : « Comme la docilité dispose à bien recevoir l'opinion droite provenant d'un autre, ainsi la sagacité fait-elle qu'on est apte à acquérir par soi-même la droite estimation ¹ ».

Un bon chef n'est pas le jouet de son entourage. S'il doit prendre conseil, c'est à lui qu'il revient de former son jugement pour prendre la décision dont il sera responsable devant Dieu.

On a souvent entendu dire que Mgr Lefebvre était sous la pression de son entourage. Peut-être est-ce pour cela que la veille des sacres, le 28 juin au soir, il déclarait :

Un visiteur est arrivé [à Écône], un envoyé de la nonciature à Berne, avec un pli contenant un appel de notre Saint-Père le pape. Il mettait tout simplement à ma disposition, une voiture qui devait m'emmener hier soir même à Rome pour éviter que je fasse ces consécrations aujourd'hui. Cela sans me dire ni pourquoi, ni où je devais me rendre à Rome. Vous jugez vous-mêmes de l'opportunité et de la sagesse de cette demande ².

Rome voulait-elle arracher Mgr Lefebvre à son « entourage » ?

M. l'abbé Aulagnier rapporte cette anecdote :

C'était un peu après les sacres ; nous étions en voiture, avec M. Moulin, l'un des membres habituels du groupe des chauffeurs, qui, en Valais, dès le début, s'était constitué autour de lui. Mgr Lefebvre nous a dit simplement : « C'est étonnant que l'on invoque toujours mon entourage, alors que c'est moi qui ai soutenu mon entourage pour aller jusqu'aux sacres » ³.

premier. — Citons ici une lettre que nous a envoyée à ce sujet la Mère Anne-Marie Simoulin : « Les prêtres ont tous longuement parlé avant nous, et nos premiers mots ont été pour dénoncer leurs bavardages : "on dit que les femmes sont bavardes..." Nous n'avons pas parlé des sacres, mais du refus de donner notre approbation à la signature du protocole d'accords, seule question posée à notre réflexion. Les sacres seraient la conséquence inévitable [de ce refus] ». — Le 11 juin 1988, Mgr Lefebvre disait aux séminaristes de Flavigny quelques mots sur cette réunion : « Je dois bien dire que les prêtres en général étaient assez... enfin, il y a eu... sauf l'abbé Aulagnier et le père Innocent-Marie, dominicain, qui ont été très catégoriques, les autres ont été un peu modérés. [...] En définitive, tous [sauf Dom Gérard] ont toujours dit à la fin : "Monseigneur, on fera ce que vous déciderez" ». Malheureusement, M. l'abbé Aulagnier s'est rallié à son tour quinze ans plus tard.

¹ — II-II, q. 49, a. 4.

² — Mgr LEFEBVRE, sermon du 30 juin 1988.

³ — Abbé Paul AULAGNIER, *La Tradition sans peur*, p. 183.

L'habileté à bien raisonner

Après la docilité vient la raison ou plutôt le « bon usage de la raison ¹ » :

L'œuvre de la prudence est de bien délibérer. Or la délibération est une recherche où, partant de certaines données, on tend vers des conclusions. [...] Il est donc nécessaire à la prudence que l'homme sache bien raisonner [pour] appliquer les principes universels aux cas particuliers, qui sont variés et incertains ².

La différence avec l'intelligence dont nous avons parlé, est que celle-ci s'entend d'une simple vue de principes, tandis que la raison signifie ici « démarche discursive » qui fait passer d'une vérité à l'autre pour arriver à une conclusion.

Là encore intervient l'estimation des circonstances particulières :

Ce n'est pas une petite chose de savoir appliquer les principes à la pratique dans un cas concret entouré de circonstances particulières. Le prudent est un homme qui connaît les choses concrètes. [...]

Vous avez un exemple d'illogisme dans la raison, d'inconséquence : c'est le cas du libéral ! La prudence veut que l'on applique les principes à la vie. Le libéral, lui, est pour cette fameuse théorie de la *thèse* et de l'*hypothèse* : la *thèse*, les principes, il les accepte (la foi, les principes de la foi catholiques : si vous lui dites : « est-ce que vous acceptez le Credo ? », il vous répondra : « Mais bien sûr, évidemment ! ») ; ça, c'est ce qu'il appelle la *thèse*. Et puis après, l'*hypothèse*, c'est ce qu'il y a en pratique. Eh bien, en pratique, il faut savoir s'entendre avec les ennemis de l'Église ! Alors on laisse les principes de côté, et puis il faut faire une combinaison, un compromis. On se trouve dans une hypothèse, dans des conditions telles qu'on est bien obligé de s'entendre avec les ennemis de l'Église !

Donc ils n'appliquent pas *pratiquement* les principes ! Ils abandonnent les principes pour prendre d'autres principes, en vérité.

C'est une inconséquence, un défaut de raisonnement, un illogisme.

[On voit ici] précisément l'importance de la vertu de prudence et de cet esprit thomiste qui est un esprit très réaliste. Saint Thomas était un homme qui touchait le réel. Est réaliste celui qui applique les principes. Et non pas celui qui affirme les principes et puis ensuite n'agit plus suivant les principes qu'il a affirmés ! C'est incohérent ! Et c'est le propre du libéral.

Donc le libéral est un homme qui agit absolument contrairement à la prudence. Il n'est pas du tout prudent ³.

C'est hélas l'exemple qu'ont donné les ralliés en 1988.

¹ — II-II, q. 49, a. 5, ad 1.

² — II-II, q. 49, a. 5, corpus et ad 2.

³ — Mgr LEFEBVRE, Conférence spirituelle à Écône, 1^{er} mars 1984.

La prévoyance

La sixième partie intégrante de la prudence est la prévoyance par laquelle « le regard s'attache à quelque chose de lointain comme à un terme auquel doivent être ordonnées les actions présentes ¹ ». *Prévoyance* vient des deux mots latin *præ - videre*, voir en avant.

Celui qui est prévoyant a cette vision à l'avance de ce qui va vraisemblablement se passer. Cela lui permet de prévoir quelles difficultés pourront surgir, et de s'organiser en conséquence.

C'est cette prévoyance qui a conduit Mgr Lefebvre à sacrer des évêques pour que les âmes continuent à être secourues après sa mort, « confiant que, sans tarder le Siège de Pierre sera occupé par un successeur de Pierre parfaitement catholique en les mains duquel [ils puissent] déposer la grâce de [leur] épiscopat pour qu'il la confirme ² ».

C'est cette prévoyance qui lui fit donner ses admirables conseils pour l'exercice de leur épiscopat ³.

Cela peut sembler s'opposer à la vertu d'abandon entre les mains de la Providence telle que Notre-Seigneur la recommande dans le Sermon sur la montagne lorsqu'il affirme par exemple : « Ne vous inquiétez pas pour le lendemain, car le lendemain aura soin de lui-même, à chaque jour suffit sa peine » (Mt 6, 25-34).

On se rappelle ceux qui, en 1987-1988, disaient à Mgr Lefebvre : « Ne sacrez pas d'évêque ! Confiez-vous en la Providence. Le bon Dieu interviendra bien pour assurer la pérennité de votre œuvre ! »

A cet abandon passif, le père de Smedt répond :

Cette confiance dans la Providence divine ne nous dispense pas d'utiliser des ressources que les lumières de la raison et les enseignements de la foi nous fournissent pour juger prudemment de la conduite à tenir dans les circonstances particulières de notre vie ⁴.

C'eût donc été chez Mgr Lefebvre un grave péché contre la prudence, du côté de la prévoyance, d'attendre la mort sans rien faire pour assurer sa succession.

¹ — II-II, q. 49, a. 6

² — *Lettre de Mgr Lefebvre aux futurs évêques*, 28 août 1987.

³ — Nous les avons publiés dans *Le Sel de la terre* n° 28, p. 165-168.

⁴ — P. Ch. de SMEDT S.J., *Notre vie surnaturelle*, Bruxelles, Dewit, 1920, t. 1, p. 4. Ne pas confondre cet auteur avec Mgr Émile de Smedt, évêque de Bruges, progressiste, dont parle le père Ralph M. WILTGEN dans *Le Rhin se jette dans le Tibre*, Bouère, DMM, 1992 (Voir l'index p. 289).

La circonspection

Saint Thomas d'Aquin explique ensuite que « la circonspection ¹ est nécessaire à la prudence, en ce sens qu'il faut juger aussi d'après les circonstances ce qui est apte à conduire à la fin ² ».

Mgr Lefebvre insistait toujours sur cette nécessité d'envisager les circonstances pour poser un acte prudent. Nous l'avons vu plus haut à propos de l'intelligence, de la mémoire, et de l'habileté à raisonner. La principale circonstance qui a amené Mgr Lefebvre à sacrer quatre évêques le 30 juin 1988, était l'état d'abandon dans lequel se trouvaient les âmes par suite de la défaillance de la hiérarchie officielle :

Nous sommes dans le cas de nécessité pour venir au secours de vos âmes, à votre secours. [...] Aujourd'hui, cette journée est « l'opération survie » ³.

L'attention précautionneuse

C'est la dernière des parties intégrantes de la prudence citée par saint Thomas d'Aquin : « La matière de la prudence, ce sont les réalités contingentes relatives à l'action. Comme le vrai s'y mêle au faux, ainsi le mal au bien, à cause de la grande diversité qu'on trouve en ce genre de choses. [...] C'est pourquoi l'attention précautionneuse est nécessaire à la prudence, en sorte que l'on retient le bien en évitant le mal ⁴ ».

L'attention précautionneuse est cette qualité qui découvre et évite – dans la mesure où cela est possible – les maux mêlés de quelque manière au bien ⁵. Excéder dans l'attention précautionneuse pourrait paralyser toute action et ne serait pas digne de louange. Mais l'excès mis à part, la prudence demande de bien estimer les conséquences possibles de son action pour voir si elles ne la rendent pas illicite ou si elles ne la ruineront pas, et pour tâcher de les atténuer dans la mesure du possible, si elles sont mauvaises.

1 — Du latin *circumspectere* : regarder autour de soi.

2 — II-II, q. 49, a. 7.

3 — Mgr LEFEBVRE, sermon du 30 juin 1988, *Fideliter* 64, p. 5-6.

4 — II-II, q. 49, a. 8.

5 — Il n'est pas toujours possible de faire une action sans que quelque conséquence mauvaise ne s'en suive. Par exemple, lors d'une guerre juste, il est difficile d'éviter qu'aucun civil innocent ne soit tué malencontreusement. Ce n'est pas à cause de cela qu'il faut renoncer à cette guerre, si elle est nécessaire pour le bien commun. Il y a des règles bien précises pour prendre ici sa décision. On les appelle les règles du volontaire indirect : pour qu'une action à double effet – un bon et un mauvais – soit moralement licite, il est nécessaire que l'action en elle-même soit moralement bonne, que l'effet bon ne provienne pas directement de l'effet mauvais, qu'il y ait une raison proportionnée pour poser l'action malgré quelques conséquences fâcheuses, et enfin que celui qui pose l'action le fasse dans une bonne intention. Nous avons développé ceci dans *Le Sel de la terre* n° 13, p. 201 à 203.

Une conséquence des sacres pouvait être que des prêtres ou des fidèles quittent la Tradition en voyant Mgr Lefebvre « désobéir » au pape. Mgr Lefebvre était parfaitement conscient de ce danger. Alors, il a longuement expliqué pourquoi, en toute conscience, il devait procéder à cet acte, et est même allé jusqu'au bout du possible pour essayer d'obtenir la permission de Rome. Nous y reviendrons. Grâce à cela, ces conséquences fâcheuses ont pu être réduites au minimum, comme nous le verrons dans l'épilogue de cet article. Mgr Lefebvre a su faire partager sa propre prudence par l'immense majorité des fidèles et des prêtres traditionnels : ils l'ont suivi dans son jugement sur la situation de Rome et dans sa décision de sacrer des évêques.

Les parties potentielles de la prudence

Saint Thomas en traite à la question 51. Disons brièvement qu'elles sont au nombre de trois : l'euboulie, la synèse et la gnomé.

L'euboulie

Ce terme vient de deux mots grecs : eu, qui veut dire *bien* ; et boulè, qui veut dire *délibération*. « *L'euboulie* est l'aptitude à bien délibérer. [...] Car délibérer comporte une recherche conduite par la raison relativement aux actions à faire¹ ». Tout ce que nous venons de dire nous montre que Mgr Lefebvre n'a rien omis de tous les éléments d'une recherche prudentielle de son devoir d'évêque dans la situation présente de l'Église.

La synèse

Le mot grec *eusunetoi* signifie *hommes de bon sens*. Cette vertu aide à juger selon les principes communs. « La *synèse* désigne un jugement droit, non en matière de spéculation, mais en matière d'actions particulières² ». C'est la vertu qui a guidé Mgr Lefebvre dans les actes ordinaires de sa vie d'évêque, même pour les consécrations épiscopales qu'il a dû faire en Afrique lorsqu'il était délégué apostolique du Saint-Siège pour l'Afrique francophone. Mais pour ce qui est des sacres de 1988, il lui fallut faire plus spécialement appel à la troisième partie potentielle de la prudence : la *gnomé*.

1 — II-II, q. 51, a. 1.

2 — II-II, q. 51, a. 3.

La *gnomé*

« Il arrive quelquefois que l'on doive outrepasser aux règles communes de l'action. [...] C'est pourquoi il faut juger de ces cas selon des principes plus élevés que les règles communes dont s'inspire la *synèse*. Et selon ces principes plus élevés est exigée une plus haute vertu : on l'appelle *gnomé* et elle implique une certaine perspicacité du jugement ¹ », ce que signifie ce mot grec.

C'est la *gnomé* qui fit voir à Mgr Lefebvre qu'il fallait parfois violer la lettre du Droit Canon pour ne pas contrevenir au principe supérieur de ce même Droit Canon qui est le salut des âmes.

Les défauts contraires à la prudence

Analysons maintenant les défauts qui s'opposent aux différents actes de la vertu de prudence : conseil (délibération), jugement, commandement. Ce sont la précipitation, l'inconsidération, et l'inconstance. C'est l'objet de la question 53 du traité de saint Thomas.

La précipitation

« Si l'on se porte à agir par élan de volonté ou de passion en sautant ces degrés [intermédiaires obligés], on tombe dans la précipitation. ². »

La précipitation est une faute contre la prudence dans la mesure où elle s'oppose à son premier acte qui est le conseil.

Le père de Smedt attribue cette précipitation à « une légèreté d'esprit qui fait agir pour ainsi dire sans réflexion, suivant la première impression du moment. Généralement, on n'agira, on ne parlera que sous l'empire d'idées tout à fait naturelles et humaines ³. »

Mgr Lefebvre sut prendre son temps avant d'arriver à la décision de 1988. Il y réfléchissait, priait, demandait des conseils depuis des années. Il en avait parlé avec Mgr de Castro-Mayer. Tant qu'il n'avait pas de signe clair, il préférerait attendre.

Mgr Lefebvre attendait en particulier la certitude morale qu'il n'y avait aucun changement doctrinal à attendre de Rome avant longtemps. Cette certitude a fini par venir :

J'ai eu l'occasion de dire que j'attendais des signes de la Providence pour

¹ — II-II, q. 51, a. 4.

² — II-II, q. 53, a. 3.

³ — Père DE SMEDT, *Notre vie surnaturelle*, t. I p. 8.

accomplir les actes qui me paraissent nécessaires pour la continuation de l'Église catholique. Je dois avouer maintenant que j'ai la conviction que ces signes sont venus.

Quels sont-ils ? Il y en a deux : Assise et la réponse qui nous a été faite de Rome aux objections que nous avons formulées à propos de la liberté religieuse.

Assise a eu lieu le 27 octobre dernier [1986] et la réponse de Rome à nos objections sur les erreurs de Vatican II relatives à la liberté religieuse nous est parvenue au début de mars [1987]. En elle-même, elle est plus grave encore qu'Assise.

Assise est un fait historique, une action. Mais la réponse à nos objections sur la liberté religieuse est une affirmation de principes, et cela est donc très grave. Une chose est d'accomplir simplement une action grave et scandaleuse, autre chose est d'affirmer des principes faux et erronés, qui par conséquent ont dans la pratique des conclusions désastreuses ¹.

Cette obstination et pertinacité de Rome, Mgr Lefebvre en parlera en particulier au retour de son entretien du 14 juillet 1987 avec le cardinal Ratzinger :

J'en arrive à ce qui vous intéresse sans doute davantage ; mais moi je dis : Rome a perdu la foi, mes chers amis. Rome est dans l'apostasie. Ce ne sont pas des paroles, ce ne sont pas des mots en l'air ce que je vous dis. C'est la vérité. Rome est dans l'apostasie. On ne peut plus avoir confiance dans ce monde-là, il a quitté l'Église, ils ont quitté l'Église, ils quittent l'Église. C'est sûr, sûr, sûr.

Je l'ai résumé au cardinal Ratzinger en quelques mots [...], c'est difficile de résumer toute cette situation, mais je lui ai dit : « Éminence, voyez, même si vous nous accordez toute la liturgie de 1962, si vous nous accordez de continuer les séminaires et la Fraternité comme nous le faisons maintenant, nous ne pouvons pas collaborer ², c'est impossible, impossible, parce que nous

¹ — Mgr LEFEBVRE, Sermon pour les ordinations sacerdotales à Écône, le 29 juin 1987. Pour la première fois en public, Mgr Lefebvre annonçait qu'il estimait devoir procéder à des ordinations épiscopales. Le sermon a été publié par la revue *Fideliter* n° 58, de Juillet-août 1987, p. 1-7.

² — N'y a-t-il pas eu alors imprudence et incohérence, de la part de Mgr Lefebvre, d'essayer de parvenir à un accord dans les mois qui ont suivi ces propos ? Dans les milieux sédévacantistes, on parlait des variations de Mgr Lefebvre. Mais il n'y avait pas d'incohérence. Monseigneur était convaincu intellectuellement que l'accord était impossible. Mais il a voulu aller jusqu'au bout, jusqu'à l'extrême limite du possible, pour en avoir confirmation par les faits. Cette limite, ce fut la signature d'un protocole d'accord le 5 mai 1988. En signant ce protocole, il ne commettait encore aucun acte décisif. Un protocole n'est pas un accord. Mgr Lefebvre était toujours dans la phase de délibération et d'expérimentation. Il n'avait pas encore pris sa décision définitive. Plus une décision à prendre est grave, plus il est prudent de pousser l'exploration au maximum dans le sens opposé, pour voir s'il n'y a pas une autre issue. D'autre part, pour les milliers de fidèles à sauver, il fallait que l'impasse fût manifeste. La seule conviction intérieure de Mgr Lefebvre ne leur aurait pas suffi : « Moi, je n'étais pas pour ces colloques. On m'a dit : "Si, si, il faut quand même, essayons toujours." [...] Le résultat a été quand même que Rome reconnaisse [en théorie] que nous pouvons avoir un évêque. [...] C'est déjà un acquis, et cela peut, peut-

travaillons dans deux directions diamétralement opposées : vous, vous travaillez à la déchristianisation de la société, de la personne humaine et de l'Église, et nous, nous travaillons à la christianisation. On ne peut pas s'entendre. [...] Notre apostolat, c'est le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voilà ce que nous sommes. Et vous, vous faites le contraire. Vous venez de me dire que la société ne doit pas être chrétienne, ne peut pas être chrétienne, que c'est contre sa nature ! Vous venez de vouloir me prouver que Notre-Seigneur Jésus-Christ ne peut pas et ne doit pas régner sur les sociétés ! Et vous voulez prouver que la conscience humaine est libre vis-à-vis de Jésus-Christ ! – "Il faut leur laisser la liberté et un espace social autonome", comme vous dites. C'est la *déchristianisation*. Eh bien nous, nous sommes pour la christianisation ».

Voilà, On ne peut pas s'entendre. Et c'est cela, je vous assure, c'est le résumé. On ne peut pas suivre ces gens-là.

C'est l'apostasie ¹.

Dans une lettre qu'il écrivit le 16 juin 1988 au père prieur des dominicains d'Avrillé, Mgr Lefebvre faisait la même constatation :

Oui ! Le combat contre les forces sataniques est, ces jours-ci, bien violent. Je rends grâce à Dieu de m'être dégagé de l'emprise de Ratzinger, qui est chargé d'éliminer les obstacles à Vatican II.

Nous avons sondé l'esprit de Rome, c'est encore et toujours l'esprit du Concile et l'esprit d'Assise. Il n'y a aucun retour à l'estime de la Tradition.

Étant donné que cette situation de Rome n'a pas changé, il nous est impossible de nous remettre dans leurs mains.

Il est assez consternant ici de voir combien Dom Gérard et les fondateurs de la Fraternité Saint-Pierre se sont précipités tête baissée, aussitôt les premières propositions reçues de Rome, dès que Mgr Lefebvre a arrêté les discussions. En quelques semaines, tout était signé et réglé. Ils étaient pieds et mains liés.

C'est une tactique de la subversion que de vouloir précipiter les choses pour que l'on n'ait pas le temps de délibérer.

L'inconsidération

L'inconsidération, ou manque de considération attentive, s'oppose au deuxième acte de la vertu de prudence, qui est le jugement, « soit que l'on

être, pour ceux qui sont un petit peu faibles dans leurs convictions, leur donner un petit peu plus de courage pour nous suivre et continuer la lutte ». (Conférence à Écône, le 9 juin 1988.)

¹ — Mgr LEFEBVRE, Conférence donnée lors de la retraite sacerdotale à Écône, le 4 septembre 1987. Texte intégral dans *Le Sel de la terre* 31, p. 193-207. On retrouvera cet extrait dans l'admirable CD édité par le Service enregistrement du Séminaire d'Écône (CH. 1908. Riddes) : *Pour l'amour de l'Église, Le Christ-Roi, Homélie et allocutions de Mgr Lefebvre*. Voir la présentation de ce CD dans *Le Sel de la terre* 54, p. 233-234.

néglige ou soit que l'on refuse de faire attention à tout ce que réclame la parfaite droiture du jugement ¹. »

Nous avons vu comment, au contraire, Mgr Lefebvre avait soigneusement pesé son jugement.

L'inconstance

Le troisième défaut est l'inconstance, qui délaisse la bonne résolution. C'est le défaut relatif au troisième acte de la vertu de prudence, le commandement (ou *præcipere*).

« Être inconstant, c'est reculer devant une bonne action qui devrait être accomplie. Ce recul a son origine dans la volonté ; car on ne revient sur une résolution prise que lorsque surgit, par le travers, quelque attrait qui captive et détourne le vouloir. Cette capitulation ne devient définitive que par la défaillance de la raison qui en vient à répudier l'action dont pourtant elle avait accepté l'obligation ². »

C'est celui qui, quand il s'est décidé, change, modifie son commandement, que ce soit par crainte de ne pas arriver ou par peur de ce qu'il a décidé.

Ce n'est pas ce qui s'est passé pour Mgr Lefebvre. Une fois sa décision prise, après la réunion du Pointet, rien ne l'arrêtera plus. Devant sa fermeté, Rome reculera encore. Début juin, le père Duroux O.P. propose de discuter de nouveau sur la composition de la commission pour la Tradition. Monseigneur ne répond plus. À Écône, le tailleur arrive avec le tissu violet pour confectionner les soutanes des évêques, les cérémoniaires répètent chaque jour les cérémonies, les futurs évêques arrivent pour se préparer à leur sacre.

La conférence épiscopale de France tente une démarche ultime auprès de Mgr Lefebvre, le cardinal Gantin fait une monition solennelle pour rappeler la peine d'excommunication. Les *media* se déchaînent dans le monde entier. Même Moscou est en émoi, puisque la *Pravda* et l'Agence *Tass* téléphonent à Écône pour avoir des nouvelles.

C'est fini. Plus de pourparlers, dit Mgr Lefebvre. Plus on réfléchit, plus on se rend compte que les intentions de Rome ne sont pas bonnes. La preuve, c'est ce qui s'est passé avec Dom Augustin et le père de Blignières ³. Ils veulent tout

¹ — II-II, q. 53, a. 4.

² — II-II, q. 53, a. 5.

³ — Le monastère bénédictin de Dom Augustin, à Flavigny, dont les moines se firent ordonner pendant de nombreuses années à Écône, a finalement passé un accord avec Rome et adopté la nouvelle messe en 1986. La fondation de tertiaires réguliers dominicains entreprise à Chémeré-le-Roi (Mayenne) par le père de Blignières, est passée en quelques semaines, en 1988, du sédévacantisme au ralliement à Vatican II, avec la messe traditionnelle certes, mais en justifiant la liberté religieuse de Vatican II et en ne dénonçant plus jamais les erreurs de la Rome conciliaire.

rallier au Concile, tout en nous laissant un peu de Tradition. [...] On ne peut pas se mettre dans les mains de ces gens-là. [...] Rome veut nous faire virer. Ils sont un peu affolés. Ils cherchent à m'atteindre par tous les moyens : de Saventem ¹, un évêque tchèque, etc. Ils cherchent à m'empêcher d'agir. Ils ont voulu m'envoyer Mère Térésa de Calcutta. Mais ce n'est pas la peine de les recevoir. Il n'y a pas à revenir indéfiniment là-dessus ².

L'évêque de fer ira donc jusqu'au bout.

Causes de ces défauts de prudence

Après avoir examiné les défauts qui s'opposent aux actes de la vertu de prudence, saint Thomas se demande quelle peut bien être leur cause. Il signale spécialement la luxure, puisque « le plaisir charnel absorbe l'âme entière » (q. 53, a. 6). C'est le cas le plus fréquent, hélas, dans notre monde.

Le père de Smedt signale une autre cause qui s'accorde mieux avec notre sujet :

L'amour-propre, souvent plus ou moins inconscient, qui nous donne trop d'attachement à notre jugement personnel. Il nous met dans une disposition d'impatience à l'égard de toute contradiction. Il nous empêche de demander à propos un avis qui nous éclairerait en nous faisant considérer l'acte en question sous un jour auquel nous n'avons pas songé ; il nous porte même à ne pas vouloir écouter un avis de ce genre et nous le fait rejeter d'avance ³.

Il est sûr que la Rome conciliaire sait flatter ses interlocuteurs. Un moine du Barroux, sorti depuis lors du monastère, nous avait confié avoir été très impressionné par la réception que le cardinal Ratzinger leur avait faite au Vatican, au milieu des grands salons et des gardes suisses. Rome sait même habilement proposer des dignités – titre de monsignore, supérieurat général, et même l'abbatiate et l'épiscopat ⁴ – qui flattent les récipiendaires, mais ne leur donnent pas de pouvoir réel, car ils sont liés. Tout cela est bien propre à aveugler la délibération et le jugement de celui qui ne s'y attend pas et qui n'a pas la « prudence du serpent » recommandée par Notre-Seigneur à ses

1 — A l'époque président de *Una Voce international*.

2 — « Recommandations de Mgr Lefebvre avant les sacres », *ibid.*, p. 164-166.

3 — P. de SMEDT S.J., *Notre vie surnaturelle*, Bruxelles, Dewit, 1920, t. I, p. 9-10.

4 — Le père Wladimir, supérieur des chanoines réguliers de la Mère de Dieu, est devenu Mgr Wladimir (simple prélature cependant), dom Gérard est devenu père abbé, etc. Ces dignités sont parfois accordées avec une rapidité surprenante. En 2004, on a vu un prêtre allemand, l'abbé Gerald Goesche, nommé supérieur général d'une société de droit pontifical qui ne comptait que quatre séminaristes (dont un diacre) : Rome espérait ainsi attirer des séminaristes et des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X en Allemagne. Non seulement cela ne s'est pas produit, mais il semble qu'il n'y ait plus aujourd'hui aucun des membres de la fondation dans cet institut *Ecclesia Dei*. On voit la légèreté de la Rome conciliaire, et les manœuvres auxquelles elle ne craint pas de se livrer.

disciples (Mt 10, 16). C'est le processus de la tentation : « Par essence, la tentation est un attrait que le mal exerce sous des apparences de bien, sur la volonté de l'homme. A l'origine, nous trouverons donc la présentation, sous quelque forme que ce soit, de ce bien trompeur. [...] [C'est] la suggestion ¹ ».

Ceux qui ont un esprit un peu mondain et superficiel sont encore plus disposés à se laisser aveugler par tout cet appareil.

Mgr Lefebvre, lui, n'était pas du genre à s'y laisser prendre.

Prudence et obéissance

La question de l'obéissance doit, bien sûr, être soulevée.

Saint Thomas d'Aquin se pose la question de savoir si la prudence politique – c'est-à-dire celle qui concerne le bien commun – se trouve seulement dans le prince – c'est-à-dire dans l'autorité – ou si elle se trouve également chez le sujet ². La réponse est très importante : si elle se trouve uniquement dans l'autorité, il n'y a aucun cas où il soit permis de désobéir.

Aristote enseignait que : « La prudence est la vertu propre du prince. [...] La vertu du sujet n'est pas la prudence, mais une opinion vraie ³ ».

Saint Thomas réagit en disant que la vertu de prudence « n'est pas la vertu du sujet *en tant que tel* » (ad 1), mais « parce que tout homme, en tant qu'être raisonnable, exerce une part de gouvernement dans le jeu libre de sa raison, dans cette mesure, il lui revient de posséder la prudence ⁴ ».

Saint Thomas précise encore, dans l'article 2 de la question 50 :

Lorsqu'il reçoit un ordre, le sujet est mû par son prince, mais sa mise en mouvement n'est pas semblable à celle qu'on observe chez les êtres non raisonnables et inanimés [...] [qui ne sont pas] les maîtres de leurs actes par le libre arbitre. [...] [Il est donc nécessaire que les hommes, êtres raisonnables] puissent se diriger eux-mêmes dans l'obéissance qu'ils accordent à leurs princes [chefs]. Et c'est en quoi consiste la prudence que l'on appelle politique.

Le père Deman O. P., dans sa note [166] de la *Revue des jeunes*, commente :

Saint Thomas ne veut pas dire que le sujet doive passer au crible de sa critique l'ordre qu'il reçoit. [...] Comme sujet, il est incompetent pour apprécier les nécessités du bien commun dont s'inspire le maître en son commandement, mais, d'autre part, ce sujet est un homme. Il est responsable de l'action qu'il va

¹ — Père MASSON O.P., « Le processus de la tentation », *La Vie Spirituelle*, février 1926, p. 493-494.

² — II-II, q. 47, a. 12 et q. 50, a. 2.

³ — ARISTOTE, Pol III, ch. IV. Cité dans II-II, q. 47, a. 12, ad. 1.

⁴ — *Corpus* de l'article.

commettre. Il ne peut se décharger sur personne et pas même sur son maître d'une responsabilité liée à sa nature d'être raisonnable ¹.

Il doit donc vérifier si l'acte qui lui est demandé est conforme ou non à la loi morale. S'il y a opposition à la loi morale, le sujet est tenu de désobéir. Ainsi, dans l'article 4 de la question 104 (II-II), saint Thomas pose la question : « Les inférieurs doivent-ils obéir en tout à leurs supérieurs ? » Il répond en citant la Glose ² : « Si l'empereur et Dieu donnent des ordres contraires, celui de l'empereur ne compte pas, et c'est à Dieu qu'il faut obéir ». Ainsi répondirent saint Pierre et les Apôtres au Sanhédrin qui leur défendait de prêcher le nom du Christ : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Ac 5, 29).

Pour appliquer ces principes à la crise actuelle, relisons ce que Mgr Lefebvre écrivait de manière si lumineuse :

Le pouvoir du pape dans l'Église est un pouvoir suprême, mais non absolu et sans bornes, car il est subordonné au pouvoir divin, qui s'exprime dans la Tradition, la sainte Écriture et les définitions déjà promulguées par le magistère ecclésiastique. En fait, ce pouvoir trouve ses limites dans la fin pour laquelle il a été donné sur terre au Vicaire du Christ, fin que Pie IX a clairement définie dans la constitution *Pastor æternus* du concile Vatican I. Je n'exprime donc pas une théorie personnelle en le disant.

L'obéissance aveugle n'est pas catholique : nul n'est exempt de responsabilité pour avoir obéi aux hommes plutôt qu'à Dieu, en acceptant des ordres d'une autorité supérieure, fût-ce du pape, s'ils se révèlent contraires à la volonté de Dieu telle que la Tradition nous la fait connaître avec certitude. On ne saurait envisager une telle éventualité, certes, lorsque le pape engage son infailibilité, mais il ne le fait que dans un nombre réduit de cas. C'est une erreur de penser que toute parole sortie de la bouche du pape est infailible ³

Et dans son sermon des sacres, Mgr Lefebvre disait :

« Il me semble entendre, mes biens chers frères, les voix de tous ces papes depuis Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, saint Pie X, Benoît XV, Pie XI, Pie XII, nous dire : mais de grâce, de grâce, qu'allez-vous faire de nos enseignements, de notre prédication, de la foi catholique, allez-vous l'abandonner ? Allez-vous la laisser disparaître de cette terre ? De grâce, de grâce, continuez à garder ce trésor que nous vous avons donné. N'abandonnez-pas les fidèles, n'abandonnez-pas l'Église ! Continuez l'Église ! Car enfin, depuis le Concile, ce que nous avons condamné, voici que les autorités romaines l'adoptent et le professent. Comment est-ce possible ? Nous avons condamné le libéralisme, le communisme, le socialisme, le modernisme, le sillonisme. Toutes les erreurs

¹ — Somme théologique de saint Thomas éditée par la *Revue des jeunes*. Tome sur *La prudence*, avec traduction et notes du P. DEMAN, O. P., Tournai, Desclée, 1949, p. 320.

² — Commentaire de l'Écriture sainte en usage à son époque.

³ — Mgr LEFEBVRE, *Lettre ouverte aux catholiques perplexes*, Paris, Albin Michel, 1985, p. 197-198.

que nous avons condamnées, voici maintenant qu'elles sont professées, adoptées, soutenues par les autorités de l'Église. Est-ce possible ? Si vous ne faites pas quelque chose pour continuer cette Tradition de l'Église que nous vous avons donnée, tout disparaîtra. L'Église disparaîtra, les âmes seront perdues.

Nous nous trouvons devant un cas de nécessité. Nous avons tout fait pour essayer que Rome comprenne qu'il faut revenir à cette attitude du vénérable Pie XII et de tous ses prédécesseurs. Nous avons écrit. Nous sommes allés à Rome. Nous avons parlé. Nous avons envoyé des lettres, Mgr de Castro-Mayer et moi-même, plusieurs fois à Rome. Nous avons essayé par ces colloques, par tous les moyens, d'arriver à faire comprendre à Rome que depuis le Concile, depuis cet *aggiornamento*, ce changement qui s'est produit dans l'Église n'est pas catholique, n'est pas conforme à la doctrine de toujours. [...] C'est pourquoi nous sommes persuadés qu'en faisant cette consécration aujourd'hui, nous obéissons à l'appel de ces papes et, par conséquent, à l'appel de Dieu car ils représentent Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Église ¹.

Les dons du Saint-Esprit au secours de la prudence

En considérant tous les éléments nécessaires pour poser un acte prudent, on comprend aisément qu'une assistance divine soit nécessaire pour ne pas errer, spécialement dans certains cas très difficiles.

Le Saint-Esprit ne rend pas superflu l'exercice des vertus, car son intervention n'est pas toujours nécessaire. Mais il entre en action lorsque les vertus ne suffisent plus à nous conduire.

Le père Marie-Eugène de l'Enfant-Jésus, carme, écrit :

Tant que leur activité reste dépendante de celle des facultés humaines sur lesquelles elles sont greffées, les vertus surnaturelles [...] ne disposent que de moyens d'agir inférieurs à leur état surnaturel et à leur objet divin. [...] Les conséquences du péché : tendances et imperfections avec leur cortège d'obscurité, de faiblesse, de rudesse et de lourdeur pour le bien, s'ajoutent à cette impuissance foncière des facultés, pour augmenter la disproportion entre le but divin à atteindre et le secours divin que la vertu surnaturelle peut trouver en elles. L'intervention de Dieu par les dons du Saint-Esprit remédie à ces déficiences et assure le secours approprié ².

C'est pourquoi saint Thomas n'hésite pas à conclure :

¹ — Mgr LEFEBVRE, Sermon des sacres de 1988, *Fideliter* 64, p. 4-5.

² — Père MARIE-EUGÈNE DE L'ENFANT-JÉSUS, *Je veux voir Dieu*, Vénasque, éd. du Carmel, 1988, 3^e partie, ch. II, p. 306-307.

L'être qui possède imparfaitement [...] une vertu ne peut opérer par lui-même, à moins qu'il ne soit mû par un autre. [...] Ainsi donc, pour les choses qui sont soumises à la raison humaine, c'est-à-dire en rapport avec la fin connaturelle à l'homme, on peut agir par le [seul] jugement de la raison. [...] Mais dans l'ordre de la fin surnaturelle [...] ce n'est pas assez de sa motion à elle, si par dessus n'interviennent l'inspiration et la motion du Saint-Esprit. C'est ce que dit saint Paul dans l'*Épître aux Romains* (8, 14) : « Ceux qui sont menés par l'Esprit de Dieu, voilà ceux qui sont fils de Dieu ». C'est aussi le mot du psaume (142, 10) : « Ton bon Esprit m'attirera dans la terre où je dois aller ». C'est-à-dire qu'effectivement, nul ne peut parvenir à l'héritage qu'est cette terre des bienheureux, s'il n'est mû et attiré par l'Esprit-Saint. Et voilà pourquoi il est nécessaire à l'homme, pour atteindre cette fin là, d'avoir le don du Saint-Esprit ¹.

L'intervention de Dieu par les dons du Saint-Esprit libère les vertus surnaturelles de leur dépendance à l'égard des facultés imparfaites, et leur fait poser à la perfection leurs actes propres, dit encore le père Marie-Eugène ².

Il est clair que pour poser l'acte de prudence héroïque du 30 juin 1988, Mgr Lefebvre a été particulièrement assisté des dons de conseil, d'intelligence et de force.

Le don de conseil

Le don de conseil perfectionne spécialement la vertu de prudence, lorsque celle-ci hésite et ne sait quel parti prendre. C'est ce don qui a aidé Mgr Lefebvre à prendre la bonne décision en faveur des sacres.

La dévotion spéciale qu'il entretenait envers la Vierge Marie a dû aussi lui donner l'assistance de celle qui est la Mère du Bon Conseil. Comme le dit le père Gardeil O.P. : « La très sainte Vierge a bien le droit et le pouvoir de nous donner directement des conseils, mais son influence s'exerce encore pour nous procurer les conseils du Saint-Esprit : elle peut prier le Saint-Esprit et agir sur lui pour qu'il nous donne ses inspirations quand nous en avons besoin ³ ».

Le don d'intelligence

A cette inspiration du don de conseil, il faut certainement ajouter, dans le cas présent, l'intervention du don d'intelligence, qui perfectionne la vertu théologale de foi, en faisant lire au dedans (*intus-legere*) des mystères auxquels

¹ — I-II, q. 68, a. 2.

² — Père MARIE-EUGÈNE DE L'ENFANT-JÉSUS, *Je veux voir Dieu*, p. 307.

³ — Père Ambroise GARDEIL O.P., *Le Saint-Esprit dans la vie chrétienne*, Bouère, DMM, 1994, p. 96.

nous adhérons par la foi. Ce don assure en même temps l'intégrité de la foi en préservant de l'hérésie.

Il est intéressant de voir saint Thomas constater que cette intelligence qui est un don, n'est pas seulement spéculative, mais aussi pratique : « Le don d'intelligence s'applique, non seulement à ce qui tombe sous la foi à titre premier et principal, mais encore à tout ce qui est *ordonné à la foi*. [...] C'est pourquoi le don d'intelligence s'étend aussi à certaines actions à faire ¹ ».

C'est le don d'intelligence qui a permis à Mgr Lefebvre de voir et de nous faire voir qu'il ne fallait pas, étant donné la situation présente :

prendre les risques de contacts avec ces milieux modernistes avec l'espoir de se prémunir avec la grâce de Dieu et la vertu de prudence,

et qu'il fallait au contraire

préserver avant tout la famille traditionnelle pour maintenir sa cohésion et sa vigueur dans la foi et dans la grâce ².

Le don de force

Dans l'acte du 30 juin 1988, on peut voir aussi l'intervention du don de force, bien nécessaire pour fortifier le troisième acte de prudence, le *præcipere* (commandement) et éviter de tomber dans l'inconstance. Du 30 mai au 30 juin 1988, les pressions furent considérables pour empêcher les sacres, nous l'avons dit. L'épreuve ne fut pas petite pour Monseigneur.

Mgr Lefebvre confia à l'un de nos amis qui le rencontra une dizaine de jours avant la cérémonie, que la tête lui cognait jour et nuit. A la fin de la cérémonie d'ordinations sacerdotales du 29 juin 1988, la veille des sacres, il dit dans la sacristie : « J'ai cru que je n'allais pas arriver au bout de la cérémonie ».

La force est une fermeté d'âme qui est nécessaire pour faire le bien et pour supporter le mal, surtout si l'un et l'autre présentent des difficultés, dit saint Thomas. [...] L'action du Saint-Esprit peut donner à l'homme d'achever toute bonne œuvre commencée et d'éviter tout péril menaçant quand cela dépasse les forces humaines ³.

Saint Thomas précise que ce don de force correspond à la béatitude de ceux qui ont *faim et soif de justice* (Mt 5, 6).

*

¹ — II-II, q. 8, a. 3.

² — Mgr LEFEBVRE, *Document du Pointet*.

³ — II-II, q. 139, a. 1.

Il faut ajouter ici que la présence du Saint-Esprit dans une âme dépend non seulement du fait que celle-ci est en état de grâce, mais aussi de son degré de charité, d'amour de Dieu et des âmes.

Le père Garrigou-Lagrange explique qu'une vie intérieure profonde, unie à une grande humilité, qui discipline les passions et les égarements de l'amour-propre « préserve au moins indirectement de bien des erreurs, et contribue grandement à conserver pure en nous la lumière de la droite raison. [...] C'est l'humilité, la pureté de cœur, la simplicité, qui rendent de plus en plus docile aux divines inspirations. [...] La vraie piété [...] détruit la vaine gloire, l'orgueil intellectuel, en nous faisant attendre de Dieu la lumière ¹ » et en nous rendant dociles aux conseils des anciens.

Cela nous fait comprendre le grave devoir qu'ont les sujets de prier pour leurs chefs, leurs supérieurs, pour qu'ils soient des saints.

Épilogue

En 1989, M. l'abbé Schmidberger, alors supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X pouvait faire la constatation suivante :

Il y a presque une année que les sacres ont eu lieu. Il est donc possible de dresser un bilan : 15 prêtres et 19 séminaristes ont quitté la Fraternité, ce qui représente moins de 7%. Pour douloureux que soient ces départs, ce n'est pas une hémorragie.

C'est en comptant les 50 moines et les 30 moniales du Barroux et en y ajoutant les membres de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier – qui n'appartenaient pas à la Fraternité Saint Pie X – que le cardinal Mayer fait état d'une centaine de prêtres, de religieux et de séminaristes ralliés.

La Fraternité a compensé exactement les départs par suite de l'ordination de 15 nouveaux prêtres au cours de l'année, soit à Écône par Mgr Tissier de Mallerai, soit à Zaitzkofen par Mgr Fellay, ou en Australie par Mgr Williamson. Au mois de décembre, 4 prêtres et 3 diacres ont reçu les ordres de la main de Mgr de Galarreta au séminaire de la Reja en Argentine

La Fraternité compte donc exactement 215 prêtres, dont 4 évêques et Mgr Lefebvre.

Après la rentrée qui s'est effectuée aux séminaires de Notre-Dame Corédemptrice en Argentine et de la Sainte-Croix en Australie, et en tenant compte de la diminution du nombre des séminaristes par suite des ordinations, il y a de nouveau 250 séminaristes dans nos séminaires.

Donc la Fraternité se porte bien. Et l'on peut ajouter que les sacres ont apporté une augmentation dans la qualité. Il y a chez nos séminaristes

¹ — Père GARRIGOU-LAGRANGE O.P., *Perfection chrétienne et contemplation*, t. II, p. 639-641 et 643.

beaucoup de conviction, de force intérieure, d'esprit de combat et de profondeur spirituelle.

A travers les épreuves, ils ont appris à prier avec encore plus de ferveur, à s'en remettre à la Providence, à se confier au Bon Dieu. Et cela est très bénéfique.

On peut aussi constater des efforts analogues chez les fidèles, où l'on rencontre plus de générosité, plus de conviction, plus d'attachement aux vrais principes.

Il est indéniable aussi que, depuis les sacres, le nombre des fidèles fréquentant nos chapelles a augmenté dans le monde entier d'environ 10% ¹.

Ce premier constat permettait déjà d'apprécier les fruits de la prudence de Mgr Lefebvre.

Vingt ans plus tard, une triple évidence s'impose :

1) Rome n'est toujours pas revenue à sa Tradition ; Mgr Lefebvre avait donc raison de s'organiser pour durer.

2) La Fraternité Saint-Pie X a plus que doublé le nombre de ses prêtres en vingt ans, et continue à se répandre paisiblement sur les cinq continents. Les communautés religieuses liées à Mgr Lefebvre n'ont cessé de se développer. Loin d'affaiblir la résistance catholique, les sacres de 1988, l'ont donc renforcée.

3) Enfin, loin d'être marginalisée (comme beaucoup l'annonçaient), la Tradition catholique a accru son rayonnement. Les autorités romaines elles-mêmes – sans revenir, pour l'instant, sur les erreurs de Vatican II – sont de plus en plus obligées de regarder de ce côté lorsqu'elles cherchent une solution à la crise actuelle. Le motu proprio signé en 2007 par le pape Benoît XVI le manifeste clairement.

Mgr Lefebvre a agi avec une prudence parfaite en 1988. Il a mérité en cette occasion, plus que jamais, le titre qu'il a pourtant toujours refusé : celui de « chef des traditionalistes » – comprenez : chef de la résistance catholique face à l'hérésie néo-moderniste.

*
* *

Annexe

Vingt ans après

Le Saint-Siège ayant fait, à partir de l'an 2000, de nouvelles avances par l'intermédiaire du cardinal Castrillon-Hoyos, Mgr Fellay et les évêques de la

¹ — *Fideliter* n° 69, mai-juin 1989, p. 1.

Fraternité ont dû sonder les intentions romaines, selon les divers éléments de la prudence que nous venons d'analyser.

Il en est sorti qu'avant d'envisager un accord pratique, trois préalables seraient à exiger pour s'assurer d'une ouverture réelle de la part de Rome : la liberté pour tout prêtre de l'Église catholique de célébrer la Messe traditionnelle, le retrait du décret d'excommunication des évêques porté en 1988, et des discussions doctrinales.

Cette ferme prudence a porté de nouveaux fruits : le 7 juillet 2007, le pape Benoît XVI publiait un *motu proprio* redonnant officiellement la liberté à la messe traditionnelle.

Nous y voyons une réponse du Ciel à notre croisade de rosaires, écrivait Mgr Fellay. Non pas simplement par le fait de la publication du *motu proprio*, mais surtout en raison de l'étendue de l'ouverture vers la liturgie traditionnelle que nous y trouvons. En effet, ce n'est pas le missel seul qui est déclaré loi de l'Église, mais aussi d'autres livres liturgiques. [...] Cela va beaucoup plus loin que la simple célébration de la messe ¹.

Dans le monde entier, des prêtres sont maintenant en train d'apprendre ou de réapprendre à célébrer la messe traditionnelle grâce au DVD édité par la Fraternité Saint-Pie X, preuve que ce n'est pas l'absence de régularisation canonique qui l'empêche d'agir efficacement à l'intérieur de l'Église. Cela lui laisse même actuellement une plus grande liberté pour le faire.

M. l'abbé de Cacqueray, supérieur du district de France de la Fraternité Saint-Pie X, écrivait récemment à ce sujet :

Mais il doit être clair, justement pour ne pas se perdre après avoir tenu si longtemps, que cet acte du pape ne résout pas la crise. Il ne la résout pas puisqu'il considère les deux messes comme des formes toutes deux valables d'un même rite. [...] Cette situation qui suit le *motu proprio* nous oblige plus que jamais à comprendre que la ruine de l'Église ne tient pas uniquement à la question liturgique. Aussi importante qu'elle soit, elle demeure seconde par rapport à la vérité théologique dont elle n'est qu'une traduction. [...] Pour comprendre le combat de la Fraternité, il est devenu impérieux de ne plus ignorer la teneur de cette mésestante doctrinale cruciale qui l'oppose à Rome. Elle seule permet d'adhérer réellement à son refus d'une « réconciliation » qui aurait été conclue avant que la vérité ait recouvré ses droits. [...] Pour faire court, je dirai qu'il n'y a aucun « accord » envisageable tant que les principes au nom desquels ont été acceptés les réunions interreligieuses d'Assise, le baiser d'un pape au Coran, les différentes visites dans les mosquées et les synagogues telles qu'elles se sont déroulées, la bénédiction d'un autre pape par un rabbin n'auront pas été relégués aux oubliettes de l'Église. Or ces scandales qui n'ont cessé de se succéder les uns après les autres trouvent les fondements de leur justification théologique dans les textes du Concile.

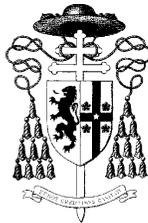
1 — Lettre aux amis et bienfaiteurs de la Fraternité Saint-Pie X n° 71.

Le *motu proprio* nous oblige finalement, encore plus qu'avant, à nous situer au cœur du débat : Vatican II, par son décret sur la liberté religieuse en particulier, a décidé le découronnement de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mgr Lefebvre, lui au contraire, a donné comme titre à son livre le plus important : *Ils l'ont découronné*. Ces deux positions sont irréconciliables l'une avec l'autre. Et nous avons sous nos yeux, dans nos pays, si nous avons du mal à percevoir la perversité de ces nouveaux principes, l'illustration manifeste de la déchéance qui a suivi le divorce – consacré par le Concile – de nos institutions politiques avec l'Église.

C'est pourquoi, avant même d'être celui de la messe, le combat de la Fraternité [et de toute la Tradition] est celui des droits divins de Notre-Seigneur : elle revendique qu'ils soient de nouveau reconnus et proclamés ¹.

Plus récemment encore, dans sa *Lettre aux amis et bienfaiteurs* n° 72 (avril 2008), Mgr Fellay écrivait :

Le *motu proprio* qui introduit une espérance de changement vers le mieux au niveau liturgique, n'est pas accompagné par des mesures logiquement corrélatives dans les autres domaines de la vie de l'Église. Tous les changements introduits au Concile et dans les réformes post-conciliaires que nous dénonçons, parce que l'Église les a précisément condamnés, sont confirmés. [...] Voici pourquoi la Fraternité Saint-Pie X ne peut pas « signer d'accords ». [...] Sans désespérer, sans impatience, nous constatons que le temps d'un accord n'est pas encore venu. Cela ne nous empêche pas de continuer d'espérer, de continuer le chemin défini dès l'an 2000. Nous continuons de demander au Saint-Père l'annulation du décret d'excommunication de 1988, car nous sommes persuadés que cela ferait le plus grand bien à l'Église et nous vous encourageons à prier pour que cela se réalise. Mais il serait très imprudent et précipité de se lancer inconsidérément dans la poursuite d'un accord pratique qui ne serait pas fondé sur les principes fondamentaux de l'Église, tout spécialement sur la foi.



¹ — M. l'abbé Régis DE CACQUERAY, *Lettre aux amis et bienfaiteurs* de la même Fraternité, n° 71. Il faut lire tout cet éditorial qui explique, en particulier, comment la crise actuelle, permise par Dieu dans sa sagesse infinie, est le grand moyen de sanctification aujourd'hui : nous nous sanctifions en résistant pour la foi.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !